

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-16-URB

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : AVENANT AU MARCHÉ PACT / PRATICITÉ

M. GAILLAT rappelle que par délibération du 29 mars 2010, la CCPO a désigné le PACT ainsi que Praticité en tant que bureau d'étude dans le cadre de la démarche Programme Local de l'Habitat.

Le montant global du marché était de 39 700 € HT avec une répartition initiale prévue à hauteur de 31 300 € pour le PACT et 8 400 € pour Praticité.

Toutefois, la phase C de l'étude correspondant au plan d'action a été réalisée par le PACT au lieu de Praticité, ce qui nous amène à établir un avenant au marché.

La nouvelle répartition ramène le montant à payer au PACT à 33 431 € HT et à 6 269 € HT à Praticité.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à la nouvelle répartition des honoraires entre le PACT et Praticité.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT